

COMMUNE DE SAINTE BAZEILLE

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt deux, le sept mars à vingt heures.
01/03/2022 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles LAGAÜZERE

DATE D’AFFICHAGE
01/03/2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23

Etaient présents : . Mme LAGAÜZERE Gilles – RESSIOT Didier – CAPRAIS Dominique – MOHAND O’AMAR Abdelbaki – DE MARCHI Céline – VALADE Pierre – MILANESE Antoine – FABRE Sylviane – JADAS Christian – COUZIGOU Laurent – TILLOS Marie-Hélène – BELLOC Brigitte – DILMAN Patrick – DUBERNET Thierry – POLONI Pascal – CAMBE Thierry – BAGES LIMOGES Carine – DALL’ANESE Lisa – RESSES Lisa – ALLARD Aurélie – MACHEFE Thomas

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 21

PROCURATIONS : 02

VOTANTS : 23

Formant la majorité en exercice

Excusés : M. Mme SICARD Christine – BROUILLON Monique

Absents : M. Mme

Pour :	23
Contre :	23
Abstentions :	0

Procurations : Madame SICARD Christine à Madame DE MARCHI Céline

Madame BROUILLON Monique à M. MOHAND O’AMAR Abdelbaki

Madame Dominique CAPRAIS a été élue secrétaire de séance.

014/2022
OBJET DE LA DELIBERATION :

CREATION D’UN POSTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES A TEMPS COMPLET.

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l’insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d’accès à l’emploi. La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l’employeur que par le service public de l’emploi, avec pour objectif l’inclusion durable dans l’emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l’attribution d’une aide de l’État à hauteur de 30 %.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d’un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d’accompagnement dans l’emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l’emploi est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 12 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Monsieur le Maire propose à l’assemblée d’accepter d’entériner la création d’un emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien et aménagements des espaces verts, tonte élagage, entretien voirie.
- Durée du contrat : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC,

Et de l’autoriser à signer la convention avec l’état et le contrat de travail à durée

047-214702334-20220307-014_2022-03-08 déterminée avec la personne qui sera recrutée.
Reçu le 08/03/2022
Publié le 08/03/2022

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'entériner la création d'un emploi** à compter du 01 avril 2022, dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : entretien et aménagements des espaces verts, tonte, élagage, entretien voirie.
- Durée des contrats : 12 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : SMIC,

Et de l'autoriser à signer la convention avec l'état et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

PRECISE

- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice

Le Maire :

- . certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché ce jour (08/03/2022) au siège de la collectivité ;
- . informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication (08/03/2022) et de sa réception par le représentant de l'état.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Fait à Sainte-Bazille

Le 08 mars 2022

Le Maire,

Gilles LAGAUZERE

